



INFORMATION IMPORTANTE

Politique orthodontique révisée du Programme des services de santé non assurés

Le 15 juin 2018, la politique orthodontique a été modifiée afin d'inclure la douleur ou l'inconfort associés à une malocclusion sévère entraînant un handicap fonctionnel. Ainsi, les enfants Inuits et des Premières Nations auront un accès meilleur et plus rapide aux services. Veuillez-vous référer aux sections surlignées indiquant les changements apportés à la politique. La politique entière est disponible dans le Guide concernant les prestations dentaires sur le site Web au canada.ca/ssna.

Politique orthodontique

8.8.2 Admissibilité des clients et critères cliniques

- **Admissibilité des clients par rapport à l'âge**

Enfants

- Moins de 18 ans répondant au critère clinique d'une malocclusion sévère associée avec un handicap fonctionnel, **en tenant compte de toutes évidences cliniques associées avec la condition de l'enfant et qui aurait un impact sur l'enfant.**

Adultes

- 18 ans et plus ayant une anomalie dento-faciale (par exemple, un bec-de-lièvre et une fente palatine) et répondant au critère clinique d'une malocclusion sévère associée avec un handicap fonctionnel.

- **Admissibilité des clients par rapport à l'état de santé buccodentaire**

- Le client n'a eu aucune carie pendant une période de six (6) mois avant la soumission de la demande de prédétermination; en d'autres termes, tous les traitements dentaires de base visant à corriger toute carie existante doivent être terminés six (6) mois avant la soumission; et
- Le client a maintenu une bonne hygiène buccodentaire pendant une période de six (6) mois avant la soumission de la demande de prédétermination.

- **Critères cliniques**

Pour être admissible à la couverture pour le traitement orthodontique, la condition du client doit satisfaire **à n'importe lequel** des critères cliniques suivants:

- occlusion croisée avec une déviation fonctionnelle importante et évidente

- surplomb vertical sévère avec lésion évidente des tissus mous (chevauchement > 2/3 avec traumatisme évident au niveau du palais)
- occlusion ouverte sévère (≥ 5 mm)
- surplomb horizontal sévère, positif (≥ 7 mm) ou négatif (≤ -4 mm)
- absence de fonction des dents postérieures et l'absence du guidage antérieur
- **douleur/inconfort associé avec une malocclusion sévère associée avec un handicap fonctionnel**

Pour des renseignements, les fournisseurs de soins dentaires peuvent également communiquer avec le Centre de prédétermination dentaire, Services d'orthodontie, au 1-866-227-0943.